

## **JOURNÉE DE DISTRIBUTION DE COMPOST ET POUSES D'ARBRES À BEAUHARNOIS**

**Beauharnois, le 6 mai 2024** – Avec le retour du printemps, les jardiniers et adeptes d'entretien paysager seront ravis d'apprendre que la distribution gratuite de compost est de retour cette année à Beauharnois ! Cette initiative est une façon pour la municipalité de remercier la population pour son excellente participation à la collecte des matières organiques depuis la mise en place du bac brun.

La distribution aura lieu à l'arrière de l'aréna André-Richard, situé au 866, boulevard Cadieux, le dimanche 12 mai de 8 h à 16 h, ou jusqu'à épuisement des stocks. Les citoyens intéressés devront apporter leurs propres pelles et contenants et ne seront autorisés qu'à remplir un maximum de 2 contenants à main (chaudière, sac ou boîte) par personne. La distribution sera effectuée selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

Le compost est une matière organique qui offre de nombreux avantages pour les sols. Il permet notamment :

- Un apport prolongé en éléments nutritifs ;
- Une meilleure pénétration et rétention de l'eau de pluie et des éléments fertilisants, selon les types de sols ;
- Une amélioration de la structure et de l'aération ;
- Une croissance optimale des racines.

### **NOUVEAUTÉ**

La Ville distribuera simultanément des pousses d'arbres gratuites à tous les citoyens intéressés. Les variétés disponibles ainsi que leurs quantités peuvent varier !

Au Québec, en mai, nous célébrons le [Mois de l'arbre et des forêts](#). De nombreuses activités valorisant l'arbre, les forêts et leurs bienfaits ont lieu un peu partout à travers la province.

### **GUIDE DE PLANTATION**

Même si votre pousse est petite, elle deviendra grande un jour. Il est crucial de prévoir un espace adéquat pour sa croissance future. Veillez attentivement à ce que ses branches et ses racines ne causent aucun dommage aux infrastructures, aux bâtiments, ni ne dérangent vos voisins.

Il est donc recommandé de :

- Laisser au moins 2 m de distance entre l'arbre et le terrain (clôture) de votre voisin ;
- Laisser au moins 2 m de distance entre l'arbre et l'entrée de service (bonhomme à eau) ;
- Ne pas planter d'arbre près d'une borne-fontaine (2 m de distance) ;
- Ne pas planter l'arbre dans l'emprise municipale (1 m de distance).

La Ville de Beauharnois encourage tous les jardiniers et adeptes d'entretien paysager à profiter de cette occasion unique pour améliorer la qualité de leurs sols et faire pousser de belles plantes et fleurs.

----- 30 -----

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546

[communications@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:communications@ville.beauharnois.qc.ca)